

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 22 novembre 2018

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Anne BASSET, Patrick ARBAN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusé : Olivier MALIN.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de CA3B déterminant l'évaluation des charges au titre du transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI ;
- délégué Madame le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- validé le devis d'ESPACE COPIE PRO pour l'édition du bulletin municipal 2018, pour un montant de 2 248.70 € H.T soit 2 698.44 € T.T.C. ;
- accordé une indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2018 à Madame BONNAND, Comptable du Trésor ;
- retenu l'offre de la Société BRESSE ENERGIES de CRAS SUR REYSSOUZE, d'un montant de 5 297.50 € H.T. soit 6 357.00 € T.T.C. pour le remplacement de la chaudière de la boulangerie ;
- attribué une indemnité de déplacement annuelle de 80.00 € à Madame Anne BASSET pour les déplacements liés aux échanges de livres pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale, à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- remercié les bénévoles de la bibliothèque pour l'exposition du centenaire de la guerre 14/18 ;
- pris connaissance de la future proposition d'installation gratuite, par le Groupe La Poste, d'un ilot numérique, dans les locaux de l'agence postale communale, afin de favoriser l'accès à internet des administrés pour les démarches administratives;
- dissous le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2018 ;
- pris note de la distribution des colis aux anciens le 22 décembre à 9h00 ;
- visionné le projet de mise en valeur du site de Mèpillat.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire



Valérie GUYON